



Schweizerischer Pudelclub Club Suisse du Caniche

gegründet/fondé 09.10.1927



SPC / CSC

Zentralvorstand - Comité central



Examen d'admission à la reproduction ZZP 27 octobre 2026

Évaluation du formulaire de juge : Lisbeth Mach

Juge Licence et évaluation du comportement : Anja Süess

Localisation : Hundefreunde Aarburg und Umgebung, Wiggerweg, 4663 Aarburg

- [Obligatorisches Anmeldeformular](#)
- [Merkblatt ZZP Grosspudel](#)
- [Merkblatt ZZP Kleinpudel](#)
- [Merkblatt ZZP Zwergpudel](#)
- [Merkblatt ZZP Toypudel](#)

Extrait du règlement d'élevage ZR SPC 3.2.5 :

Soit tous les documents mentionnés doivent être soumis en même temps que l'enregistrement en temps voulu pour le ZZP, soit tous les documents postérieurs au ZZP. Si les documents sont soumis après le ZZP, le Comité central du SPC conserve le protocole du KVB, l'évaluation de la conformation et le certificat de licence, la généalogie originale restant au propriétaire du caniche présenté. Les frais pour le ZZP augmentent de 50,00 CHF si les documents sont soumis ultérieurement, et de 100,00 CHF pour les non-membres. Les documents reçus de manière incomplète à l'expiration de la date limite de déclaration sont considérés comme ayant été soumis par la suite et ne seront enregistrés qu'après le ZZP. Au plus tard 60 jours après le ZZP ou au moins 30 jours avant une occupation prévue, tous les documents mentionnés, y compris la généalogie initiale, doivent parvenir ensemble au Comité central, sinon la délivrance en temps voulu du certificat de licence ne peut être garantie et une surtaxe urgente sera appliquée. Après la période de 60 jours, le ZZP doit être répété moyennant des frais.

Veuillez soumettre le formulaire d'inscription avec tous les documents avant la date limite du **3 octobre 2026**, en indiquant votre adresse e-mail.

Par e-mail :

zzp@pudel-spc.ch

Ou par la poste :

Isabelle Grossenbacher
Barmettle 9
3624 Schwendibach

Demandes : Doris Kapferer zuchtbeauftragter@pudel-spc.ch